

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'ISERE
Arrondissement de LA TOUR DU PIN
Commune de LA BALME LES GROTTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 15
En exercice : 15
Qui ont délibéré : 10+4

Séance du 06 février 2023

Date d'affichage :
Date de la convocation : 31 janvier 2023

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture
Le :

Et publication ou notification le :

L'an deux mil vingt-trois, le six février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire de la commune de La Balme Les Grottes.

Présents : BERTHELOT Elodie — BONNIN Michèle — FRANHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — NOIRET Hélène — PARISSSE Thomas — PELERIN Yves — SIMIAN Régine — TORRES Gaëlle

Absent(s) excusé(s) : CREBESSEGUES Étienne — JACQUIER Habiba — MILLET Benoit — RODRIGUES BARBOSA Florent — TAVERNESE ROCHE Stéphanie

Absent(s) :

Procuration(s) : MILLET Benoit à BERTHELOT Jean-Pierre — CREBESSEGUES Étienne à TORRES Gaëlle - JACQUIER Habiba à FRANHELLIN Jean-Claude — RODRIGUES BARBOSA Florent à PELERIN Yves

Secrétaire de séance : TORRES Gaëlle

Délibération n° 2023 016

OBJET : RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE AMÉNAGEMENT VOIRIE ET RESEAU CHEMIN DES MARAIS

Le Maire, Jean-Pierre Berthelot, présente à l'assemblée un devis émanant du Géomètre expert Ellipse pour la réalisation d'un relevé topographique dans le cadre de l'aménagement de la voirie et réseau des eaux pluviales du Chemin des Marais.

Ce relevé topographique pourrait par la suite permettre à la commune de prévoir des travaux, ce Chemin étant très souvent source de tracasseries au vu de sa vétusté.

Il présente à l'assemblée un devis de 2 147,00€ HT soit 2 576,40€ TTC.

Après concertation le conseil municipal valide le devis émanant du Cabinet Ellipse pour un montant HT de 2 147,00€ soit 2 576,40€ TTC.

Pour : 10 +4

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire - Jean-Pierre BERTHELOT

Pour copie conforme.

